

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2016/n° 65/3.2 /06-07/1

| Nombre des membres | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 25 | 26 |

Date de la convocation : 11-07-2016
Date de l'affichage : 12-07-2016

OBJET :

**VENTE PERCEPTION
RETRAIT DE LA DELIBERATION DU
6-07-2016**

Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 18 JUILLET 2016

L'an deux mille seize,

Le DIX HUIT JUILLET à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Guillaume BER, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

Fabrice LABARUSSIAS à Cédric BONATO

Absents : Philippe CATHALA, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET

Secrétaire de séance : Nathalie THEODOSE

Lors de sa séance du 6 juillet dernier, le conseil municipal avait autorisé la vente à Mme Cathala de la parcelle cadastrée AO n°38, moyennant la somme de 600 000 €. Toutefois devant la véhémence des débats, Mme Cathala, nous a fait parvenir le 8 juillet dernier, un courrier, qui demeurera annexé à la présente, par lequel elle nous annonce renoncer à son projet d'acquisition de la parcelle sus désignée.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- De prendre acte de la décision de Mme Cathala.
- De retirer la délibération du 6 juillet 2016 relative à cette affaire pour la partie concernant la vente à Mme CATHALA

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

- adopte la proposition.



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19-07-2016
- date d'affichage : 19-07-2016